



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 22 Juin 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juin à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M.

Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quinze juin deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Michel BARSE - Isabelle BERNADET - Hélène BURESI - Benoît DULAU - Corinne JEANDONNET - Elodie KOPF - Anne LAUJAY - Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA - Johann PETIT - Jean-Roger THULLIAS - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Maribel ROBERT SOARES à Isabelle BERNADET

Nathalie TRIGANT à Jean-Pierre PRAT

Absent(s) excusé(s) : Maribel ROBERT SOARES - Nathalie TRIGANT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Hélène BURESI

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 mai 2020,

Désignation du Secrétaire de séance

Commission Finances :

- 1- N°2020-35 : Détermination de la Redevance d'occupation du domaine public Télécom,
- 2- N°2020-36 : Détermination des membres de la commission communale des impôts directs,

Commission Personnel :

- 3- N°2020-37 : Autorisation de recours à des agents publics contractuels,
- 4- N°2020-38 : Création de poste d'ATSEM à 30/35^{ème},

Commission Administration Général :

- 5- N°2020-39 : Mise en place des convocations électroniques,

La séance est ouverte à 18h37.

➤ **Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 mai 2020,**

A l'unanimité

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Mme Hélène BURESI est désignée Secrétaire de Séance.

En préambule de la séance, le Maire indique le calendrier des prochaines réunions sur les finances et le budget.

Mme BURESI : Pouvons nous avoir les documents en amont ?

M. TABONE : oui

Souhait également de faire un livret reprenant l'ensemble de l'organisation de la Mairie.

Il ne faut pas hésiter à participer par mail ou en Conseil municipal.

Point sur l'école et cette nouvelle rentrée avec l'instauration d'un nouveau protocole.

➤ Commission Finances :

➤ N°2020-35 : Détermination de la Redevance d'occupation du domaine public Télécom,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

- **FIXE** en application de l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, les tarifs de la redevance France Télécom pour l'année 2020 du **domaine public routier communal** comme suivant :
 1. Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 41,66€/km
 2. Pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirées entre deux supports) : 55,54€/km
 3. Pour les autres installations, par m² au sol : 27,77€/m²
- **FIXE** en application de l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, les tarifs de la redevance France Télécom pour l'année 2020 du **domaine public non routier communal** comme suivant :
 1. Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 1 388,52€/km
 2. Pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirées entre deux supports) : 1 388,52€/km
 3. Pour les autres installations, par m² au sol : 902,54€/m²
- **D'INSCRIRE** annuellement cette recette au compte 70323,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Montants «plafonds » des redevances dues pour l'année 2020

	ARTERES*		Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²)
	(en €/ km)	(en €/ km)		
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,66	55,54	Non plafonné	27,77
Domaine public non routier communal	1 388,52	1 388,52	Non plafonné	902,54
<i>Pour information : autres domaines possibles</i>				
Autoroutier	416,56	55,54	Non plafonné	27,77
Fluvial	1 388,52	1 388,52	Non plafonné	902,54
Ferroviaire	4165,57	4165,57	Non plafonné	902,54
Maritime	Non plafonné			

➤ N°2020-36 : Détermination des membres de la commission communale des impôts directs,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** au Directeur Départemental des Finances Publiques, la liste annexée à la présente délibération des commissaires titulaires et suppléants pour le renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°2020-36

PROPOSITION DE LISTE DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANT POUR SIEGER A LA CCID

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition directe locale
1	M.	TABONE	Alain	26/08/1955	32 rue de la Gare 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
2	M.	PRAT	Jean-Pierre	22/07/1963	22 rue du Basque 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
3	M.	BAGNAUD	Gérard	06/04/1960	6 rue de Conseillant 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
4	Mme	LAUJAY	Anne	06/11/1967	16 rue Les Hauts de Dordogne 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
5	M.	BARSE	Michel	18/02/1948	13 rue du Tertre 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
6	M.	OLIVEIRA	Mathieu	16/06/1982	4 ru de Conseillant 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
7	M.	TRISTRAM	Vincent	20/09/1983	29 rue du 19 mars 1962 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
8	M.	PETIT	Johann	07/01/1975	5 Lieu dit Brouillayere 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
9	M.	THUILLIAS	Jean-Roger	18/02/1948	30 rue de la Gare 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
10	Mme	BRIDOUX-MICHEL	Nadia	30/01/1963	2 rue de la Ville 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
11	Mme	ROBERT SOARES	Maribel	07/11/1971	77 rue du Port 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
12	M.	CHERIGNY	Cyril	25/12/1970	4 rue des Carces 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
13	Mm	TRIGANT	Nathalie	20/03/1972	12 ru du Queyron 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
14	Mme	BURESI	Hélène	18/04/1972	40 rue de la Gare 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
15	Mme	JEANDONNET	Corinne	11/12/1973	2 rue du Basque 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
16	M.	DULAU	Benoît	08/01/1976	1 Chemin du Marais 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
17	Mme	BERNADET	Isabelle	10/01/1977	2 rue du Port 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
18	Mme	KOPF	Elodie	13/10/1980	6 Lieu dit La Lèbre 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
19	Mme	MOMMERT	Elvira	30/04/1979	6 Lieu dit A Côté des Moulins 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
20	M.	MARTINEL	Philippe	06/06/1960	3 rue Pasteur 33560 Carbon Blanc 33240 Cubzac les Ponts	Hors commune
21	M.	SCHAUS	Jean-Paul	03/10/1951	22 rue de Bernescut 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
22	M.	RICHARD	Denis	13/03/1947	8 Rue du Basque 33240 Cubzac les Ponts	TH /TF
23	Mme	FILATREAU	Audrey	21/12/1980	1 rue de la Ville 33240 Cubzac les Ponts	CET

M. TABONE : C'est une réunion qui a lieu 1 fois par an. Elle permet de procéder un reclassement des habitations au regard des différents projets pour faire varier la valeur locative des biens. Il est rare que les agents de la DGFIP nous accompagnent durant cette réunion. Je souhaite que M. PRAT et BAGNAUD soit dans cette commission, ainsi que la commission urbanisme. Nous inscrivont aussi l'ensemble du Conseil et 3 personnes de la commune. L'ancien médecin est également proposé en tant que personne extérieure.

➤ [Commission Personnel :](#)

➤ N°2020-37 : Autorisation de recours à des agents publics contractuels,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition énoncée ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à recruter un maximum de 4 agents contractuels de droit public sur des postes à temps complet ou non, sur l'échelle de rémunération :
 - o Des Adjoints d'Animation Territoriale échelon 1 (IB 350 / IM 327),
 - o Des ATSEM principal de 2^{ème} classe échelon 1 (IB 353 / IM 329),
 - o Des Adjoints Technique Territoriale, échelon 1 (IB 350 / IM 327),
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 17 août 2020,

M. OLIVEIRA : Sur quel poste se font les recrutements ?

M. TABONE : On recrute en Péricolaire pour l'animation et la restauration.

M. OLIVEIRA : Concernant l'intérêt d'avoir un Policier municipal ?

M. TABONE : C'est un sujet qui a longtemps été évoqué. Les problèmes de voisinage sont à ce jour réglés par le Maire, mais également les problématiques liées à l'urbanisme. Le coût pour un policier municipal est de 30K par an, sans compter le matériel, la voiture et le bureau. De plus, la logique est qu'il nous en faut 2. A voir quand la commune comptera 3 000 habitants. Je préfère mettre le budget sur un autre poste financier.

M. OLIVEIRA : Pour ma part cela est nécessaire, pas seulement pour faire respecter les arrêtés municipaux mais également pour la sortie de l'école, les manifestations et l'urbanisme.

M. TABONE : A ce jour il faut comprimer les dépenses pour pouvoir investir. L'incivilité est récurrente.

M. OLIVEIRA : LA peur de l'uniforme ?

M. TABONE : Cela se perd. On pourra l'aborder sur 2021 -2022. Vous êtes également les yeux et les oreilles de la commune.

M. TRISTRAM : Les agents techniques peuvent être affectés aux services techniques ?

M. TABONE : C'est un terme générique nous permettant de pallier les absences.

➤ N°2020-38 : Création de poste d'ATSEM à 30/35^{ème},

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTER** la création d'un emploi permanent à temps non complet de 30/35^{ème} sur Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C au 1^{er} septembre 2020,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **DONNER** pouvoir au Maire pour demander au Comité Technique du Centre de Gestion de la Gironde la suppression de l'emploi actuellement occupé par l'agent au regard de l'impossibilité actuelle du calendrier,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,

M. OLIVEIRA : L'agent concerné est déjà en poste ?

M. TABONE : Oui, depuis plus de 30 ans.

Mme BURESI : Afin de comprendre, comment cela se réalise ? Que fait la commission du Personnel ?

M. TABONE : C'est un travail en commun avec la Commission du personnel et l'autorité territoriale qui prend la décision in fine. Au regard de l'Agenda et de la nouvelle installation, ce dossier n'a pu être présenté en commission.

M. TRISTRAM : Les 5 heures en moins vont être répercutées ?

M. TABONE : Oui, les heures vont être basculées sur une autre personne que l'on va recruter. Aujourd'hui on recrute un contractuel que l'on peut qualifier comme dans le jargon des transports de « débord ». Il y a toujours plus de missions à l'école et il faut prendre en compte les absences et l'augmentation des effectifs.

M. PETIT : Cela doit passer en Conseil obligatoirement ?

M. TABONE : Oui, le Conseil municipal est compétent pour créer et supprimer des postes au sein du tableau des effectifs alors que le Maire nomme les personnes.

➤ [Commission Administration Général :](#)

➤ N°2020-39 : Mise en place des convocations électroniques,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de dématérialisation de la procédure des convocations et des dossiers relatifs aux conseils municipaux,
- **ADOPTER** l'utilisation de la plateforme mise à disposition du Syndicat Mixte Gironde numérique pour la diffusion, le partage et la consultation des différents documents,

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération sur la durée du mandat et de proposer en conséquence, la modification du règlement intérieur du Conseil municipal,
- **ADMET** que chaque conseiller est libre de faire la demande que la procédure de convocation et d'envoi des dossiers soit effectuée sous quelque forme que ce soit,
- **AUTORISE** la diffusion des courriels personnels au service compétent en matière de convocation, ainsi qu'au service du Syndicat Mixte Gironde numérique afin de mettre en place la mise en place des outils de dématérialisation.

M. OLIVEIRA : L'outil fonctionne aussi bien que la boîte mail de la commune ?

M. DULAU : Déjà en place à la Communauté des communes ?

M. TABONE : L'outil proposé est le même que celui de la Communauté des communes, il a donc été testé et il fonctionne. Les convocations seront envoyées sur les adresses mails utilisées pour les convocations actuelles. Tout le monde confirmant la bonne réception montre que l'ensemble des informations données en Mairie sont à jour.

M. OLIVEIRA : Cet outil engendre un coût pour la collectivité ?

M. TABONE : Non.

M. BAGNAUD : Il faut également regardé pour un agenda partagé ou pour créer une adresse mail gmail.

Mme BURESI : Le logiciel PODOC est à évaluer pour voir s'il peut être utilisé pour gérer les documents des différentes commissions et la gestion d'un agenda. Qui s'en occupe ?

M. PETIT : Cela n'est pas possible avec le site internet ?

M. BAGNAUD : Non ; il faut que la Commission communication travaille sur le sujet afin d'évaluer et proposer un outil facilitant la gestion.

Parole aux Adjoints

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

Le compte rendu de la commission Vie scolaire a été envoyé au Conseil. Des questions sur ce dernier ?

Concernant l'école, on va avoir le droit à une nouvelle rentrée le 22 juin (4^{ème} étape) avec un nouveau protocole. A ce jour, il y a 24 élèves en moyennes par classe, soit 288 sur 325. On été préparés ce jour, 202 repas à la cantine.

Un courrier conjoint Ecole/Mairie a été envoyé au parent afin de calibrer les inscriptions aux services périscolaires. A voir, l'évolution sur les 15 prochains jours.

1 Agent est à ce jour absent jusqu'à la fin de l'année. Ce dernier sera remplacé.

Le Conseil d'école aura lieu le 23 juin.

On dénombre une ouverture de classe à la rentrée (la 13^{ème}). Surement 14 à la rentrée 2021. Les classes seront vraisemblablement mixtes. Cette nouvelle classe sera installée dans un Algeco qui arrivera au mois d'août. Il sera équipé d'un TBI avec connexion Wifi.

Mme BURESI : Concernant la gestion des déchets, discussion avec Cyril sur le sujet .Un rendez-vous doit être organisé avec le SMICVAL. Pourquoi ne pas regrouper les deux ?

Mme BRIDOUX-MICHEL : Oui, à voir si le projet sera réalisé par la commission.

Mme BURESI : Faire le point à la rentrée pour croiser les idées et avoir l'ensemble des informations.

M. CHERIGNY : Il faut d'abord trouver le bon interlocuteur.

La kermesse est annulée. Une manifestation au Port a été envisagée pour remplir le fond de provision de la banque alimentaire avec une collecte du CMJ. La Préfecture a cependant refusé. Le projet est abandonné au regard des différentes contraintes.

Mme BURESI : Il est effectivement compliqué de gérer les flux de personne en extérieur.

Une commission Bibliothèque est à venir. L'adhésion reste à 7,50€ pour l'année 2020.

Maribel ROBERT SOARES, 4^{ème} Adjointe (représentée par Mme KOPF / BERNADET et M. DULAU) :

Le compte rendu du CCAS a été envoyé. Les masques ont rapporté 1 087€ de don.

Le calendrier des manifestations a été fait pour Octobre Rose, Halloween solidaire et les repas.

La cellule de veille durant le confinement a aidé 32 personnes. 1 personne utilise encore le dispositif au regard de sa situation particulière.

La banque alimentaire a été maintenue pendant le confinement avec 3 familles et se terminera le 25 juin prochain. Ensuite gestion de l'été avec les stocks propres.

La commission se penche sur l'accueil des nouveaux habitants.

La commission Fêtes et cérémonie a été très calme pendant le confinement.

Le Compte rendu a été envoyé. Un point sur les stocks a été fait. Les prochaines cérémonies ont également été programmées. La Fête locale est à ce jour maintenue.

Proposition de s'équiper d'un lave vaisselle pour nettoyer les gobelets et autres tasses et verres à la Mairie. A ce jour, nous utilisons la machine de la cantine. Le sujet doit être travaillé et surtout la réflexion sur la localisation en Mairie.

La Commission Conseil des Aînés a commencé à travailler sur la mise en place d'un conseil. Définition des grandes lignes à ce jour. Il est prévu à ce jour de faire appel à des volontaires de 60 ans et plus. Le mandat est programmé sur 2 ans, avec la parité comme objectif. La possibilité d'accueillir un représentant du Conseil municipal a été évoquée. Ce conseil doit être également vu comme une façon de favoriser le lien intergénérationnel. Sur le nom lui-même un débat a lieu en Conseil sur Conseil des sages ou des aînés. La commission ayant préféré le Conseil des aînés. Une prochaine réunion de travail est programmée le 1^{er} juillet.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Le Conseil municipal des Jeunes va faire sa rentrée post covid avec une réunion le 24 juin pour permettre un échange et recueillir des idées issues de cette période, afin de préparer la rentrée 2020 et l'Agenda. Le tout en complément des actions déjà en place.

La commission énergie travaille sur beaucoup d'actions curatives pour le moment. Un point avec le représentant du SDEEG sera fait le 26 juin.

Un travail doit être fait avec le SMICVAL pour établir des indicateurs afin de fixer des axes de progression. Objectif d'émettre des recommandations de bonnes pratiques sur les événements organisés par la Mairie et les associations.

Concernant la halte nautique, nous avons eu une demande d'appontement dans le cadre du tournage du film EIFFEL. Cette occupation se fait à titre payante.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

La commission communication travaille sur des outils plus adaptés. Une boîte mail à déjà été créée pour faciliter le partage d'information. Prospective également pour renouveler le site internet afin de moderniser la page d'accueil. La page de garde et les nouvelles commissions ont été actualisées.

Concernant la page Facebook, l'objectif est de faire remonter rapidement l'information avec photos et quelques lignes explicatives pour des publications rapides. La gestion des commentaires est gérée a posteriori.

La commission Patrimoine a une réunion le 24 juin prochain. Commission importante car il y a de nombreux projets. Il faut chiffrer les projets, afin de pouvoir arbitrer ces derniers dans la préparation du budget.

L'OMSSCA a pour but de remettre en mouvement les associations. Certaines ont redémarré comme le Tennis et la Gym volontaire. D'autres associations réfléchissent à la mise en place de moment de convivialité à défaut de reprendre les activités.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

Pas eu le temps d'envoyer les documents à ce jour pour la commission Urbanisme.

Demain, un rendez-vous est programmé pour la vidéo du stade qui a été dégradée. Le SAV doit normalement prendre en charge cette remise en état. Pour information, 3 caméras sont installées au stade et une ne fonctionne plus.

Concernant l'urbanisme, un nouveau lotissement de 10 lots (environs 750m²/lot) est en préparation Impasse de Mastas.

Questions diverses

M. DULAU : Retour sur la position de la commune concernant la prime COVID.

M. TABONE : Il me semble qu'une majorité n'était pas pour.

M. PETIT : Il faut s'attacher à bien définir les critères et le fondement de cette dernière.

Un débat s'ouvre au sein du Conseil. La mise en place de la prime est votée par principe à la majorité et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h04, le 22 juin 2020.